



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

29 AOÛT 2019 – 18 H 00

## COMPT E – R E N D U

### Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – M. Pierrick SPIZAK – Mme Nicole GALLINELLA – Mme Maria-Theresa CACIC – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Muriel FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Sandro DI GIROLAMO – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY – Mme Loredana DI LUIGI – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Cathy SARDELLI

### Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Myriam NARCISI par M. Pierrick SPIZAK  
M. Tsamime BABA-AHMED par M. Bernard COVAREL  
Mme Emilie STEINER par Mme Martine CHILLOTTI  
M. Richard CASINELLI par Mme Maria-Theresa CACIC  
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY  
M. Rosario TESTA par Mme Geneviève TRELAT  
M. Jean-Pierre NOWACKI par M. Emmanuel MITTAUT  
M. Frédéric DE BERNARDINIS par Mme Loredana DI LUIGI  
Mme Edith ANCIAUX par M. Bruno GUILLOTIN

### Excusés :

M. Guillaume PETITCLAIR  
Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA  
M. Robert LOTTERIE  
M. César TULLII

### Secrétaire de séance :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE

-----  
**SECRET AIRE DE SÉANCE**

Mme Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

## COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1 – FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL (5.7 INTERCOMMUNALITÉ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 20 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 5 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE de fixer, à 32 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette, réparti comme suit :

<b>Nom des communes membres</b>	<b>Populations municipales (*ordre décroissant de population)</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires titulaires</b>
VILLERUPT	9645	10
AUDUN LE TICHE	6800	7
OTTANGE	2984	3
BOULANGE	2495	3
AUMETZ	2311	3
THIL	1772	2
RUSSANGE	1273	2
REDANGE	993	2

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 2 – AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRÉS DES COMMUNES DE BASCHARAGE ET DE PÉTANGE (7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de participer à l'aide apportée à la population sinistrée des communes de Bascharage et de Pétange,

DÉCIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'asbl Käerjeng hëlleft,

DIT que les crédits sont prévus au compte 6745,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles.

### 3 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – COMMUNE (7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 20 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 5 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Se prononce sur la décision modificative suivante :

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

CLT 21318/422	Démolition foyer Wagner Husson	-	25 000,00 €
SPO 2118/412	Démolition ancien club house Delaune	-	26 454,80 €
SPO 2118/412	AMO Couverture des terrains de tennis Roux	-	28 545,20 €
TEC 21318/020	Travaux de sécurisation de l'Eglise Notre Dame de Villerupt	+	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>0,00 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 25.

Marie-Ange COUGUILLE,  
Secrétaire de séance.



Alain CASONI,  
Maire.